

## AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis public, est par les présentes, donné par le soussigné Claude Fortin, directeur général de la municipalité de Saint-Agapit, qu'il y aura une assemblée publique le lundi 3 juin à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation suivante :

La demande concerne le lot 3 639 720, pour une construction projetée, localisée au 1121 rue Principale. Le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un bâtiment complémentaire (garage détaché) qui ne respecte pas la superficie maximale prescrite, ainsi que la hauteur maximale prescrite. Cette demande de dérogation mineure est nécessaire pour la construction du bâtiment et l'obtention d'un permis municipal.

### Bâtiment complémentaire

#### Superficie

Règlement de zonage	Norme du règlement	Superficie projetée	Dérogation demandée
251-11-07	60 mètres carrés	73.57 mètres carrés	13.57 mètres carrés

#### Hauteur

Règlement de zonage	Norme du règlement	Hauteur projetée	Dérogation demandée
251-11-07	5.5 mètres	6.7 mètres	1.2 mètre

Claude Fortin

Directeur général